



PREFET DU VAL-D'OISE

CABINET
DIRECTION DES SECURITES
Bureau de la sécurité intérieure

Cergy le

2018

DEPOT D'UNE DECLARATION DE MANIFESTATION

En application des articles L. 211-12 à L. 211-14 et L. 287-1 du Code de la sécurité intérieure, les cortèges, défilés rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus, avant la date de la manifestation.

1- Date et objet de la manifestation : Mercredi 25 novembre 2020 Marche féministe Contre les violences faites aux femmes

2-

3- - Noms, prénoms, coordonnées téléphoniques et domiciles des organisateurs :

Nathalie DESJACQUES secrétaire générale CGT union départementale du Val d'Oise
06 08 63 24 85

3- Horaires et lieu de rassemblement :
RDV cergy le Haut à 17h

*place des allées et Jervis
devant les commerces*

4-

5- Heure et lieu de dispersion 19h

6- Observations particulières (description du dispositif de sécurité, déploiement de banderoles, sonorisations etc.) :

Voiture Sono CGT, Banderole, distribution de tracts ...

« Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion. Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.

Ils déclarent avoir pris connaissance, ci-joint, des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement. »

Une copie du présent, pour valoir récépissé, leur a été remise.

Signature des organisateurs, précédée de la date d'établissement de la demande ainsi que de la mention « LU ET APPROUVE ».

Document à adresser ou à remettre à l'adresse ci-après : pref-manifestations-vp@val-doise.gouv.fr

Lu et approuvé

**UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
C.G.T. DU VAL D'OISE**
26, Rue Francis Combe - 95000 CERGY
Tél. : 01 30 32 60 22
Courriel : ud@cgt95.fr

Internet des services de l'État dans le département :

<http://www.val-doise.gouv.fr>

CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. : 01.34.20.95.95 - Fax : 01.30.32.24.26